

séance ordinaire du Conseil Communal du 28 septembre 2020

Présidence : Barbara Rochat

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 22.06.2020
3. Approbation du procès-verbal du 29.06.2020
4. Préavis 06/2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021
5. Préavis 07/2020 – Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026
6. Préavis 08/2020 – « Chemin de Budron C – Mise en conformité des collecteurs communaux »
7. Préavis 09/2020 – « Règlement et tarif des émoluments du Service communal de la population »
8. Réponse de la Municipalité au postulat « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne »
9. Rapport annuel de la Commission Consultative d'Urbanisme (CCU)
10. Postulat – Y. Müller-Chabloz – « Pour un accès piéton à l'Ouest de la Commune »
11. Postulat - C. Roulet « Ma commune chauffe, que faire ! »
12. Initiative PLR « Promouvoir le civisme auprès des jeunes montaines et montains »
13. Communications municipalité
14. Communications de la Présidente et du bureau
15. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Yves Buffin de Chosal, Alain Chabloz, Roland Christeller

Sont présents : 62 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour 28.09.2020

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

Point 12 : Modification de « l'initiative » en « décision du conseil »

L'ordre du jour modifié est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 22.06.2020

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A la majorité, le PV est accepté tel quel avec deux abstentions**

3. Approbation du PV du Conseil communal du 29.06.2020

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A la majorité, le PV est accepté tel quel avec trois abstention**

4. Préavis 06/2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021

La Présidente appelle les rapporteurs de la CoFin à donner lecture de leurs rapports :

- **Madame Nadège Longchamp donne lecture du rapport de majorité de la CoFin**

- **Monsieur Jean-Pierre Moser donne lecture du rapport de minorité de la CoFin**

La parole est donnée à la Municipalité

Intervention Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic précise que dans le rapport de minorité le plafond d'endettement mentionné est de 80 millions alors qu'en réalité il est de 100 millions. Le document BDO dont il est fait référence dans les deux rapports, relève une fluctuation du cashflow au cours des années et tient compte de l'évolution de la population et des rentrées fiscales. L'autofinancement se montera en 2025 à 7 millions. Cela se base sur l'économie actuelle et on ne sait pas ce qu'il en sera jusqu'en 2031 et si le cashflow sera aussi élevé. Par ailleurs, la dette de 150'000'000 n'est pas soutenable par une population telle

que celle du Mont. Les taux d'intérêts sont actuellement bas, mais cela est susceptible de changer, notamment en fonction de l'évaluation du risque par les établissements financiers, ce qui peut amener à ne plus pouvoir renouveler les emprunts et occasionner une dette roulante (dette divisée en tranches de 10, 15, 20 millions) dont chaque tranche devra être remboursée à l'échéance. Une telle dette pour une commune telle que le Mont n'est pas remboursable à long terme. D'autre part, au niveau de la fiscalité, ce qui n'a pas été mentionné dans le rapport est que le taux de 76 est une première augmentation, dans le document BDO il est évoqué un taux allant jusqu'à 80, ce qui serait insupportable pour la population. Lors des dernières votations, la population ayant accepté la déduction pour frais de garde a démontré qu'elle ne voulait pas d'augmentation fiscale. La péréquation prévoit que les communes recevront jusqu'à 150 millions, ce qui se monterait pour la commune, à CHF 400'000 la première année et CHF 600'000 pour les suivantes jusqu'à un montant de 1.5 million en 2028, ce qui ne couvrira de loin pas l'évolution de la facture sociale. Les investissements également devront être choisis.

Intervention Madame Laurence Muller Ahtari, Municipale s'exprime au nom du dicastère de l'urbanisme qui a été au centre de la discussion de commission. Précise que les incidences financières ont été identifiées par secteur et plans de quartiers, notamment celles qui sont obligatoires. Dans le préavis, il a été proposé un équilibre des investissements entre ce qui est strictement obligatoire, lié au développement et ce qui est susceptible d'améliorer la qualité de la vie des habitants et entreprises. Il a également été inclus les adaptations liées aux nouveaux modes de vie. La décision de ce soir aura des incidences sur l'équilibre, notamment sur les aspects non obligatoires des projets.

Intervention Monsieur Philippe Somsy, Municipal revient, en complément, sur le compromis entre UCV et le Conseil d'état pour ajuster le niveau d'information du Conseil. En l'état, les recettes fiscales seront en sensible baisse et ce compromis n'aura pas pour vocation de diminuer la facture sociale. Dans la situation actuelle, il est relevé le fait qu'entre la baisse prévisible des recettes fiscales et l'endettement, la Municipalité rend attentif le Conseil en cas de refus de cette hausse modeste, qu'il sera nécessaire d'augmenter de façon plus significative dans le futur, cette alerte qui a aussi été faite par la fiduciaire BDO depuis déjà un certain temps. En ce qui concerne la demande de diminuer les dépenses de fonctionnement, le taux en personnel est très bas en comparaison avec d'autres communes. En cette période de crise sanitaire, ce n'est pas le moment d'affaiblir les collectivités publiques.

Intervention Monsieur Gérard Mojon l'augmentation d'impôt proposée arrive au plus mauvais moment. Au niveau économique, constate le paiement de RHT, ce qui veut dire que le pouvoir d'achat a baissé d'au moins 20% pour les personnes concernées, ce qui n'est pas la pire situation. La perte des emplois dans les PME fait beaucoup de personnes qui ont des problèmes à joindre les deux bouts. De nombreuses entreprises vivent aujourd'hui sous la perfusion des RHT, APG et prêts COVID. Que se passera-t-il quand ces aides disparaîtront. Les prévisions du CREA annoncent pour l'année prochaine une chute du PIB de 6.2 % pour la suisse et 5 % pour le canton de Vaud ce qui est énorme et le CREA est habituellement plutôt prudent. Les personnes physiques et les personnes morales souffrent, il faut les aider et non les enfoncer. Par exemple la commune de Morges octroie CHF 500'000 pour les entreprises, ainsi que Lausanne pour 8 millions. Au niveau des finances publiques, il y a un an a eu lieu la Bascule de l'AVASAD qui a diminué les charges nettes pour les communes de 1 point d'impôt. L'accord canton-commune du 25 août, amène 40 millions aux communes pour 2021, au plus tard en 2028, 150 millions. Le maximum de la facture sociale n'est pas fixé, mais ces 150 million seront en moins à charge des communes, de manière pérenne, 1.5 million pour le Mont, chaque année au maximum de l'accord. Les réserves doivent être mobilisées. Si les contribuables sont à même de faire des efforts, de prioriser, la Municipalité est à même de le faire également. Monsieur Mojon n'est pas favorable à cette augmentation d'impôts et encourage à la refuser.

Question Monsieur Christophe-Vincent Corbaz a lu dans le rapport de minorité que la TEC est incertaine et aimerait savoir à quoi elle correspond et qui doit la payer, pourquoi son encaissement est-il incertain et qui s'y oppose ?

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic il s'agit de la taxe sur les équipements communautaires, lorsqu'un propriétaire valorise son bien fond, il est pris un certain montant sur ses m2, qui couvre les transports publics, les école, ainsi que toutes les infrastructures dont ces nouveaux habitants vont profiter. La TEC a été demandée au syndicat d'améliorations foncières, qui va certainement faire recours contre le dépôt de cette TEC. Est-ce le plan général d'affectation de 1993 qui détermine l'utilisation de ces surfaces ou est-ce le canton lors de l'approbation des plans de quartier. Il s'agit de points juridiques qui devront le déterminer et qui iront vraisemblablement jusqu'au tribunal fédéral, 14 ou 15 millions de rentrées ces prochaines années sont en jeu.

Intervention Monsieur Cédric Mottier prend la parole à titre personnel et non en tant que membre de la CoFin ou de son parti. Il a appris ce soir que l'encaissement des rentrées fiscales se fait difficilement ce qui démontre que l'économie traverse une passe difficile et s'interroge si c'est bien le moment de la péjorer encore. Sans dire que la commune est dépensière, la situation actuelle doit inciter à de la prudence. Certaines tâches pourraient être espacées (entretiens), différées ou investissements échelonnés. Bien sûr l'évolution de la démographie de la commune devrait se poursuivre et les nouveaux habitants doivent pouvoir bénéficier d'infrastructures adéquates. L'année dernière, le Conseil a accepté un amendement demandant la baisse du taux d'imposition de 73.5, soit 2%. Simultanément, la population augmente d'environ 5%, ce qui sont deux effets contradictoires sur la fiscalité dont l'impact réel n'est pas connu. L'économie a subi une chute brutale et il ne s'agit pas de l'aggraver en réduisant le pouvoir d'achat. Monsieur Mottier propose au Conseil de voter dans le sens du rapport de majorité.

Intervention Monsieur Olivier Maggioni rappelle que des entreprises qui ne font pas de bénéfices ne paient pas d'impôts, comme un salarié qui a moins de revenu.

Intervention Monsieur Nicolas Mojon demande, vu l'objet très important pour la commune conformément à l'art 76 al. 7, un vote à bulletin secret.

Intervention Monsieur Marc Maillard rappelle que sont rassemblés ici 2 catégories d'élus, les membres de l'exécutif et les représentants de la population qui les ont élus. Il est de la responsabilité de l'exécutif de demander des rapports d'experts et d'en tirer les conclusions pour proposer au conseil les solutions qu'ils ont élaboré. La responsabilité des membres du Conseil communal, quant à eux, est de se préoccuper de leurs concitoyens et de tenir compte de leurs aspirations et demandes. En cette année très particulière, certains ont vu leur vie chamboulée. Les entrepreneurs et indépendants de la commune ont vu leur outil de travail au mieux ralenti, au pire fermé. Certaines de ces entreprises ont dû leur survie aux aides de la Confédération et Canton, le personnel a été mis au chômage technique. Ces aides ne sont pas pérennes et il va falloir les rembourser et la reprise n'est pas pour demain. Des faillites et licenciements ne sont pas exclus dans les mois qui viennent. Certains, employés par des institutions peuvent voir l'avenir sereinement, d'autres n'auront pas cette possibilité. Il est de la responsabilité du Conseil, les élus du peuple qui leur a fait confiance de décider en regard de la situation de ne pas péjorer leur situation en augmentant, même de peu, les impôts. De nouveaux éléments sont intervenus dans le calcul des charges communales par l'accord Canton-Communes, il doit en être tenu compte par la Municipalité, ce d'autant que les effets négatifs sur l'économie du COVID19 n'ont pas encore commencé. Monsieur Maillard encourage les conseillers à suivre la conclusion de la CoFin et à accepter son amendement et de laisser le taux appliqué en 2020, pour 2021.

Intervention Monsieur Robert Irrausch relève que s'il a bien compris les enjeux, le choix se situe entre la décroissance, avec une politique d'austérité, ou assumer un développement immobilier sur lequel il n'y a pas vraiment d'emprise ? Y a-t-il la possibilité de bloquer les projets immobiliers ? Ainsi qu'évoqué dans le rapport de majorité CoFin, nous vivons une période de taux négatifs dans l'épargne et les placements se font aujourd'hui sur les biens immobiliers et les projets immobiliers verront le jour, quoi

qu'il arrive, sous la pression économique. Refuser l'augmentation du taux d'imposition serait reculer pour mieux sauter. Monsieur Irrausch assumera cette situation en acceptant le préavis de la Municipalité.

Intervention Monsieur Olivier Maggioni souligne que les signataires du rapport ne sont pas des fonctionnaires d'état. L'argument de Monsieur Maillard lui a beaucoup déplu.

Intervention Madame Yolanda Muller Chabloz le futur immédiat est préoccupant et il est du rôle des membres du Conseil d'avoir une réflexion à moyen terme sur les finances publiques. Effectivement un travail sur les investissements était nécessaire pour les prochaines années notamment pour celles qui ne pourront pas être échelonnées (écoles...). La planification ne prévoit pas l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments contrairement à ce qui figure dans le plan climat, objectif à 10 ans. Pour sa part, Madame Muller Chabloz soutient l'augmentation d'impôts pour être cohérents. Si l'augmentation d'impôts est refusée, il faudra continuer à être cohérents en refusant les projets qui ne sont pas absolument indispensables. La question qui se pose est de savoir s'il ne faut pas mettre en zone réservée les projets des plans de quartiers à construire dans le SAF comme autorisé dans la loi d'aménagement du territoire qui permet de suspendre la constructibilité des secteurs dans le cadre de la révision de l'élaboration des plans d'affectation.

Intervention Monsieur Jean Pierre Moser s'exprime à titre personnel et membre du Mont-Citoyen, non en tant que rapporteur de minorité de la CoFin. La Municipalité, à qui on ne peut pas reprocher d'être de gauche a malgré tout pris la décision de recommander une augmentation d'impôt dès l'année fiscale 2021. Il s'agit d'un signe tangible de l'extrême gravité de la situation actuelle et surtout future des finances communales. Comme le propose le rapport de majorité de la CoFin il s'agit de contenir autant qu'il est possible et raisonnable de le faire les investissements non essentiels, les coûts de fonctionnement ainsi que l'endettement. Le point sur lequel son avis diverge est la baisse d'impôts et les mesures préconisées par le rapport de majorité ne sont pas mutuellement exclusives. L'heure est suffisamment grave pour ne pas se contenter d'agir sur le seul front des économies mais aussi d'agir au niveau du taux d'imposition. C'est la raison pour laquelle Monsieur Moser soutient avec conviction la proposition d'augmentation d'impôts. Les idées de partenariat public-privé et de financements participatifs à un faible taux d'imposition sont des pistes intéressantes mais ne sont encore que des pistes alors que des actions concrètes sont nécessaires pour ne pas faire exploser l'endettement. Avec une population de 10'000 habitants, pour chaque 10 millions investis, la dette par habitant se monte à CHF 1000. Pour financer l'augmentation des investissements de 150 millions sur les 10 prochaines années, la dette par habitant augmentera de CHF 15'000, donc pour une famille de 4 personnes de CHF 60'000. Cela démontre qu'une partie des investissements devront impérativement être financés par l'impôt et plus particulièrement par la marge nette d'autofinancement. Sans augmentation du taux d'impôt et sans diminution d'impôts due à la crise économique à venir, l'endettement dans 10 ans devrait être de 161 millions. Avec une population de 12'000 habitants elle serait de CHF 13'400 par habitant. L'augmentation d'impôts proposée aujourd'hui correspond à approximativement CHF 1'000 de recettes supplémentaires par année sur une période de 10 ans soit de CHF 12 millions. C'est beaucoup car cela permet de soulager l'endettement de 10 millions, soit presque 20% de l'endettement actuel. C'est peu car sur 10 ans, l'endettement va augmenter de 100 millions. Ces chiffres démontrent le caractère de subsidiarité et de complémentarité indispensables des économies de coûts et des augmentations de recettes. Pour mettre les choses en perspective, l'augmentation de 2.5 points d'impôts pour un revenu imposable de CHF 100'000 correspond à CHF 400 par année, sans tenir compte de la baisse de l'impôt cantonal. Chacun évaluera ce chiffre en fonction de son propre filtre, cependant l'augmentation d'impôt ne devrait pas être considérée comme démesurée, même en période de ralentissement économique. Une des principales

variables dans l'équation des finances futures de la commune du Mont et sur lesquels les fronts sont semble-t-il très divisés est celui de la compressibilité et de la distribution dans le temps des investissements. Il est avéré que la commune a perdu toute maîtrise sur l'ampleur et la temporalité des investissements à effectuer durant les 10 prochaines années dans le cadre de son développement, pour plusieurs raisons. Le Conseil communal a adopté à l'époque de nouveaux plans de quartiers, d'autre part les tribunaux ont validé après près de 30 années de procédure les nouveaux plans de quartier dans le cadre du SAF, sans que des réserves n'aient été constitués en prévision de ces réalisations à venir. Ce sont désormais les propriétaires fonciers qui dictent le calendrier des investissements à venir et la commune ne peut que respecter la volonté des propriétaires promoteurs et payer les factures. Les dépenses d'investissement ne peuvent pas être contrôlées et les pistes évoquées pour l'augmentation des revenus par des sources autres que l'impôt ne sont pas concrétisés. Les impôts actuels ou l'endettement augmenteront, probablement les deux en même temps. Monsieur Moser relève que celles et ceux qui pensent pouvoir éviter autant l'augmentation des impôts actuels que les impôts futurs se trompent. Avec ce préavis le Conseil est confronté à une question de responsabilité collective envers les générations futures. Dans quel état veut-on leur léguer les finances communales dans 10 ans. Les successeurs, dans à peine 10 ans, seront confrontés à des difficultés presque insurmontables lorsqu'ils devront contracter un nouvel emprunt pour leurs investissements alors que la dette par habitant avoisinera les CHF 13 à 15'000 par habitant. Invite chacun à juger en son âme et conscience de l'état dans lequel il souhaite léguer les finances communales à la génération future. Monsieur Moser incite à soutenir ce préavis.

Intervention : Monsieur Jean-Charles Fresquet ne remet pas en cause les arguments de la municipalité pour proposer une augmentation d'impôts, les arguments ne sont pas sans fondement. Face à l'augmentation des charges et durant cette période d'incertitude, tous les investissements non obligatoires devraient être repoussés. Une politique de moyens et non de besoins doit être appliquée. Les Cantons ont bloqué leur taux d'impôts pour plusieurs années, tels Zoug et Zurich. Pully a également voté massivement contre une augmentation d'impôts de 2 points. Le devoir du Conseil est de protéger le pouvoir d'achat des citoyens. Il serait opportun de travailler avec le plafond d'endettement, ou du moins sur les projets ponctuels. Les taux d'intérêts sont historiquement bas et la piste du financement institutionnel n'a pas encore été exploré à sa connaissance (caisses de pensions, assurances). Pour la commune, il a été mentionné des réserves et des titres qui sont constitués pour des situations extraordinaires. La population aimerait voir explorer ces pistes avant de se voir imposer une augmentation d'impôts. L'effort demandé par ce préavis ne représente pas la panacée et ne sera que l'annonce de futures hausses d'impôts. Encourage les membres du Conseil à accepter l'amendement proposé par le rapport de majorité de la CoFin.

Intervention Monsieur Yann Muller se réfère aux comptes 2019 déficitaires d'1.4 million. Même avec l'aide du Canton, l'année prochaine, avec l'apport de CHF 400000 du Canton, le déficit serait toujours d'un million.

La parole n'est plus demandée.

➤ **Le vote à bulletin secret est soutenu par plus d'1/5 des membres du Conseil**

Mise au vote de l'amendement : « *Maintenir à 73.5 % de l'impôt cantonal de base, les points 1, 2, 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2021* »

Acceptent : 30

Refusent : 30

S'abstiennent : 2

- **L'amendement de la CoFin est refusé conformément au règlement du Conseil art. 76 al. 8**

Vote sur le préavis 06/2020

Acceptent : 29

Refusent : 32

S'abstiennent : 1

Le Préavis 06/2020 est mis au vote.

- **A la majorité, le Préavis 06/2020 est refusé**

5. Préavis 07/2020 – Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026
--

La Présidente donne la parole au rapporteur de la commission ad'hoc :

- **Monsieur Antoine Chamot, rapporteur de la commission ad'hoc donne lecture du reflet des débats au sein de la commission.**

La Présidente donne la parole la rapportrice de la commission des finances :

- **Madame Nadège Longchamp, Rapportrice de la commission des finances donne lecture de la conclusion du rapport.**

Question Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic indique que la municipalité demande une clarification à la CoFin concernant les indemnités annuelles de CHF 4'000. Sont-elles comprises dans le montant global de CHF 396'000 ? – Après clarification, la municipalité se rallie à la proposition de la commission ad'hoc.

Réponse Monsieur Arnaud Brulé : Ce montant est compris dans l'enveloppe globale soit CHF 396'000 soumis aux charges usuelles, plus 5 x 4'000 – CHF 20'000. À noter que ces dernières ne sont pas soumises aux charges sociales.

Question Monsieur Philippe Hayward concernant les indemnités au point 4 est mentionné « d'entente avec le Bureau » se demande ce que cela veut dire ?

Réponse de la Présidente Le Bureau a été consulté sur la pertinence de d'augmenter les jetons des conseillers. La réponse a été non, au vu de la situation. Madame Rochat rappelle que si les conseillers ne sont pas d'accord avec la décision du bureau, ils peuvent le manifester lors du vote sur cet objet.

Intervention Monsieur Philippe Hayward revient sur la difficulté à estimer le taux des Municipaux, perçue lors de son passage dans la commission en charge d'étudier le passage de 7 à 5 municipaux et relève qu'aujourd'hui un tableau existe, par ailleurs reviens sur les propose de Monsieur le Syndic à cette occasion, qui disait que le passage de 7 à 5 ne devait quasiment pas impacter le taux de travail des municipaux. Aujourd'hui on voit un passage de 25 à 48 % ou de 50 à 69% pour ces raisons se rallie à la position de la CoFin.

La parole n'est plus demandée

Mise au vote de l'amendement de la commission de la CoFin :

- *« De maintenir l'enveloppe globale de rémunération à CHF 396'000.00 comme lors de la législature actuelle.*
- *Du montant de l'enveloppe globale de CHF 396'000.00, de garder un montant forfaitaire de CHF 4'000.00 en tant qu'indemnités annuelles pour chaque Municipal. Ce montant couvre les frais d'administration, de téléphone, de déplacements des Municipaux.*
- *De maintenir les indemnités de fin de mandat sur la même base que celle de la législature actuelle, soit*
 - *Moins de cinq années de mandat :*
Indemnité unique de CHF 10'000.00 pour le Syndic et de CHF 5'000.00 par Municipal, uniquement si le mandat prend fin suite à une non réélection.
 - *Dès cinq années de mandat :*
Indemnité unique de CHF 20'000.00 pour le Syndic et de CHF 10'000.00 par Municipal.
 - *Dès 10 années de mandat :*
Indemnité unique de CHF 30'000.00 pour le Syndic et de CHF 15'000.00 par Municipal.
- *De rendre plus transparent le versement des jetons de présence ou indemnités accessoires que les membres de la Municipalité (Syndic et Municipaux) perçoivent entant que délégués de la Municipalité dans les associations ou ententes intercommunales, en demandant le versement intégral de tous ces revenus à la Bourse communale, qui ensuite reversera le montant à chaque Municipal concerné, ce qui se fait déjà dans certains cas*

Acceptent : 47

Refusent : 10

S'abstiennent : 3

➤ **L'amendement de la CoFin a été accepté à la majorité**

Mise au vote de l'amendement de la commission Ad'hoc :

- *De fixer à CHF 420'000.- l'enveloppe globale annuelle pour le traitement des membres de la Municipalité, à répartir entre le Syndic (CH 123'200.-) et les membres de la Municipalité (CHF 74'200.-) pour la législature 2021-2026;*
- *De continuer à appliquer aux membres de la Municipalité les mêmes conditions que le personnel communal à temps partiel concernant l'assurance accident, conformément à la loi sur l'assurance accident (LAA);*
- *De continuer à assurer le traitement des membres de la Municipalité auprès de la Caisse intercommunale de Pensions (clp) conformément aux dispositions applicables au personnel communal ;*
- *De maintenir le principe du versement directement aux membres de la Municipalité des jetons de présence ou indemnités accessoires qu'ils perçoivent en tant que délégués de la Municipalité dans les associations ou ententes intercommunales ;*
- *D'amender préavis et de fixer les indemnités de fin de mandat de la manière suivante pour la législature 2021-2026 :*
 - *Moins de cinq années de mandat :- indemnité unique de CHF 10'000.- pour le Syndic et de CHF 6'000.- par Municipal, uniquement si le mandat prend fin suite à une non-réélection.*
 - *Dès cinq années de mandat :- indemnité unique de CHF 20'000.- pour le Syndic et de CHF 20'000.- par Municipal.*
 - *Dès dix années de mandat :- indemnité unique de CHF 30'000.- pour le Syndic et de CHF 30'000.- par Municipal.*

- *Le statut (Syndic ou Municipal) de l'élu au moment où il quitte sa fonction détermine l'indemnité à laquelle il a droit. En cas de décès, l'indemnité est due au conjoint survivant ou aux enfants encore à charge. L'indemnité n'est pas versée en cas de départ pour des raisons non honorables. »*

Intervention Monsieur Barry Lopez se demande s'il est utile de voter sur l'amendement de la Commission Ad'hoc

La Présidente décide de faire voter cet amendement

Acceptent : 16

Refusent : 42

S'abstiennent : 3

- **L'amendement de la Commission Ad'hoc a été refusé à la majorité**

Le Préavis 07/2020 est mis au vote.

- **Le Préavis 07/2020 tel qu'amendé par la CoFin est accepté à la majorité avec 5 refus et 2 abstentions**

6. Préavis 08/2020 – « Chemin de Budron C – Mise en conformité des collecteurs communaux »

Le Président donne la parole à la Présidente et rapportrice de la commission ad'hoc.

- **Madame Adriana Schlatter donne lecture de l'introduction et conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.**

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission des finances.

- **Madame Claudine Testaz Rouiller donne lecture de la conclusion du Rapport de la Commission des finances.**

Intervention Monsieur Jacques Marchand, Municipal concernant la conclusion de la commission ad'hoc et la vision de la Municipalité : le PGEE a été adopté en décembre 2012 avec une présentation au Conseil en 2013, il s'agit d'un plan qui a été préparé pour une trentaine d'années. Pour la prochaine législature, une nouvelle présentation aura lieu durant le premier semestre pour que tous les conseillers soient informés.

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée

Le préavis 08/2020 est mis au vote

- **Le préavis 08/2020 est accepté à l'unanimité**

7. Préavis 09/2020 – « Règlement et tarif des émoluments du Service communal de la population »
--

Le Président donne au rapporteur de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Michel Gaillard donne lecture au rapport de la Commission ad'hoc.**

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission des finances.

- **Monsieur Cédric Mottier donne lecture de la conclusion du Rapport de la Commission des finances.**

Intervention Monsieur André Guex, Municipal des références précises sont à demander aux services de l'Etat (Monsieur Suter juriste au service de l'Etat) – le montant de CH 136'000 n'est pas une estimation, il a fallu tenir compte de ce qui relève du Canton ou de la Commune. Le règlement du Mont a été repris de règlements types proposé par l'Etat ce qui d'usage dans toutes les communes. En ce qui concerne le passage au traitement en ligne, celui-ci est rendu difficile par l'exigence de la production d'une pièce d'identité en personne.

La discussion est ouverte
La parole n'est pas demandée

Le Préavis 09/2020 est mis au vote.

Acceptent : 8

S'abstiennent : 5

- **Le Préavis 09/2020 est refusé à la majorité**

8. Réponse de la Municipalité au postulat « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne »
--

La Présidente invite le Président-Rapporteur à lire le rapport majoritaire de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Alexandre Cevey donne lecture du rapport de majorité de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de minorité de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Jean-Pascal Blanc donne lecture du rapport de minorité**

Intervention Monsieur Jacques Marchand, Municipal concernant le rapport de minorité et eu égard aux finances communales discutées précédemment, s'il n'a pas été procédé aux remplacements sectoriels il semble difficile de les mettre dans les plans d'investissements actuels. Le rapport de la municipalité est exhaustif pour tous les éléments d'éclairages. En ce qui concerne les sujets non abordés tels que la pollution lumineuse et les cheminements mobilité douce, cela sera fait au fil des renouvellements lors de la rénovation des chaussées. Il est relevé que l'éclairage du Mont est le plus performant de la région, ainsi que relevé par les experts du service électrique de Lausanne qui au audité ce point. Autre point relevé par le rapport, la planification dans les futurs plans de quartiers qui ne serait pas définie, il s'agit d'une information fautive, celle-ci figure dans les règlements existant des plans de quartiers. Concernant l'éclairage des zones résidentielles, la réponse se trouve au 6.3. Pour ce qui est des mesures d'incitation pour les propriétaires, il faut savoir que ce sont eux qui payent l'électricité conformément aux plans de quartiers. La commune participe pour certains quartiers à hauteur d'environ 20%. Des essais ont commencé dans certains quartiers pour abaisser l'éclairage, par exemple Maillefer. Concernant les technologies d'éclairage, le LED est privilégié actuellement, cela ne préjuge pas des technologies disponibles dans 5 ou 10 ans. En ce qui concerne les installations énergivores, à la route du Chatelard, celles-ci sont demandées par l'Etat et l'électricité en est payée par l'Etat. Restent les installations à la route de la Blécherette et route de Cugy qui demanderont encore un peu de travail.

La discussion est ouverte

Intervention Olivier Descloux relève que la démarche est lancée et le signal a été entendu. Le plan lumière de la Commune du Mont existe, bien que n'étant pas comparable à d'autres villes de plus grande taille (Zürich, Lausanne, la Chaux-de-Fond, Genève) qui ont publié leur plan sur internet, celui-ci a le mérite d'exister. Il s'agit maintenant pour les membres du Conseil de prendre ses responsabilités lors des votes des crédits dans les préavis et budgets. Le Conseil communal décide de la réalisation des projets. Concernant la télégestion, point essentiel, il s'agit de pouvoir piloter à distance chaque lampadaire individuellement pour pouvoir fixer une politique d'éclairage et l'appliquer immédiatement. Cette dernière peut évoluer et s'adapter aux besoins et attentes de la population. La technologie choisie (LED, 3G, 4G, 5G, Zigbee ou autre) a peu d'importance, seule la fonctionnalité de télégestion compte. Lors du prochain Conseil communal, un préavis contenant de l'éclairage public sera discuté et il s'agira alors d'être attentifs à la solution proposée.

Intervention Monsieur Jean Pascal Blanc complète la position de la partie minoritaire qui a bien compris la position de la Municipalité et comprend que les 3 scénarios évoqués au début du rapporteur pourraient mettre à mal les finances communales, ce qui est souhaité est que l'alternative choisie permette de faire des économies d'énergie, ce que permet l'une des propositions. En résumé, ce qui est souhaité est que la Municipalité produise une vision sur le « plan lumière » communal pour que le Conseil puisse le comprendre et y adhérer à défaut, à chaque préavis se poseront les mêmes questions. Monsieur Blanc invite les membres du Conseil à refuser le rapport pour qu'il soit complété par la Municipalité

Intervention Monsieur Arnaud Brulé est aligné avec le rapport de minorité. Il trouve le rapport lacunaire et estime que celui-ci doit être retravaillé pour avoir une vision globale sur le sujet.

Intervention Monsieur Jacques Marchand, Municipal comprend les signataires du rapport de minorité concernant la pollution lumineuse celui-ci reconnaît qu'elle est aujourd'hui maximum mais qu'il est prévu qu'elle soit diminuée jusqu'à 30% selon les endroits. Monsieur Marchand s'interroge, la Municipalité doit-elle accélérer et investir dans de nouveaux systèmes ? doit-on abandonner les investissements faits il y a 10 ou 15 ans au niveau de l'éclairage ? celui-ci sera encore opérationnel pour une dizaine d'années.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la réponse de la Municipalité au postulat « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne »

Acceptent : 37

Refusent : 19

S'abstiennent : 4

- **Le rapport de la Municipalité est accepté**

9. Rapport annuel de la Commission Consultative d'Urbanisme (CCU)

Le Président, invite le Président précédent de la CCU à donner lecture du rapport.

- **Monsieur Olivier Descloux donne lecture des éléments essentiels de la CCU**

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée, la discussion est close

La Présidente remercie la commission pour son travail.

10. Postulat – Y. Müller-Chabloz – « Pour un accès piéton à l’Ouest de la Commune »

Le Président, invite la postulante à lire son postulat.

➤ **Madame Yolanda Müller Chabloz donne lecture de son postulat**

Intervention Monsieur André Guex, Municipal relève que cette route est équipée de trottoirs de chaque côté. Il y a des tronçons hors localité, sur lequel il n’est pas possible de faire quelque chose. Le problème de la route de la Blécherette est ressorti lors de l’étude du plan du quartier des Echelettes et de son collègue en vue de permettre le cheminement des enfants en sécurité. Diverses idées sont en réflexion dont un passage sous voie. La problématique est à l’étude, ce postulat arrive un peu tard.

Intervention Madame Yolanda Müller Chabloz : remercie Monsieur Guex et déclare néanmoins souhaiter maintenir son postulat pour avoir les diverses options par écrit.

L’entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

Intervention Monsieur Olivier Descloux remercie le Mont-Citoyen pour ce postulat. Il relève néanmoins que l’aménagement du territoire et des infrastructures allant avec n’est pas encore là où chacun aimerait qu’ils soient. Le Conseil communal a pris deux mesures majeures pour aller dans ce sens, d’une part la création de la CCU il y a déjà quelques années, et dont vous avez pu entendre des extraits du rapport annuel. Pour rappel, la CCU se veut le lien et porte-parole du Conseil communal et des groupes qui le compose auprès de la Municipalité. Chacun sait que la Municipalité travaille sur plusieurs variantes de halle des fêtes au Châtaignier, par ailleurs le groupe du PS a déjà par le passé transmis une idée par l’intermédiaire de la CCU, une demande de voie cyclable nord-centre. Le deuxième outil à disposition est le schéma directeur, dont les travaux avancent. Le Mont Citoyen relaie les besoins et desideratas des citoyennes et citoyens et c’est son rôle, comme celui de tout groupe politique du Conseil communal, néanmoins l’objectif de ces outils est de travailler de manière coordonnée. À moins que la démarche soit de jouer au jeu du premier avec la meilleure idée. Monsieur Descloux a devant lui cinq postulats : - Pour une zone de rencontre 20 km/h sécurisé au Petit-Mont - Pour une sécurisation de l’axe chemin du Pré-Ogue - Chemin du Coin pour les cyclistes et piétons - Pour une meilleure desserte Le Mont – Epalinges - Pour une zone 30 aux Pâquis - Pour une meilleure signalétique des voies et itinéraires cyclables à travers la Commune. Des actions concrètes sur ces thématiques sont soit déjà en cours, soit ces réflexions seront intégrées dans le schéma directeur, soit ces mesures figurent dans le budget d’investissement, soit elles sont irréalistes. La majorité des membres du Conseil ne souhaite sans doute pas charger artificiellement les débats. Le sujet étant évoqué, concernant le cheminement des piétons, il y a effectivement un problème concret. Pour exemple, une famille au moins a été confrontée à ce problème depuis que leur enfant est scolarisé au collège des Martines. Habitant au bas de la route de la Blécherette, cette famille a appelé l’administration communale pour se renseigner sur les transports scolaires. Or la seule réponse du service responsable des transports scolaires a été « il faut traverser la route de la Blécherette pour rejoindre l’arrêt situé vers le numéro 73. Il s’agit pour le moins de la méconnaissance de la Commune. Pour reprendre les termes du Mont Citoyen, cela revient à « risquer sa vie ». Monsieur Descloux approuve le discours de cohérence entendu à nouveau ce soir mais est très déçu de la politique que mène la Commune dans ce cas précis, malgré que le Conseil communal a donné les moyens de ses ambitions à la Municipalité dans ce domaine. La conséquence est que pratiquement quatre fois par jour, une voiture privée fait des aller-retour entre la route de la Blécherette et le collège des Martines. Cela va à l’encontre de ce qui est voulu : encombrement des routes, voiture devant les écoles, émission de CO2, charge pour les parents, etc. La Municipalité peut-elle s’engager à régler ce problème concret rapidement ? Pour ce qui est du coup de peinture jaune sur la route de la Blécherette – au risque de devoir l’effacer le moment venu, Monsieur Descloux adhère évidemment à la démarche.

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée à la majorité avec 6 refus et 6 abstentions**

1/5 de l'Assemblée peut demander (au moins 12 personnes) à ce que le postulat soit renvoyé à une commission.

- **Le renvoi à une commission n'est pas demandé**

La parole n'est pas demandée sur le fond

Vote sur le renvoi à la Municipalité du postulat

- **Le postulat est renvoyé à la Municipalité à une large majorité**

L'horaire avançant, la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte de continuer la séance au-delà de minuit. A défaut, une nouvelle séance devra être convoquée. L'Assemblée accepte.

11. Postulat - C. Roulet « Ma commune chauffe, que faire ! »

La Présidente, invite la postulante à lire son postulat.

- Madame Catherine Roulet donne lecture de quelques éléments significatifs de son postulat

Intervention Monsieur Michel Amaudruz, Municipal ce postulat est très proche de celui du plan Canicule proposé par l'EM lors de la précédente séance. Rappel que le schéma directeur du développement territorial est à l'étude, qu'une déléguée à l'environnement a été engagée pour s'impliquer dans les divers processus en question et que les plans de quartiers prévoient avec soin les aménagements extérieurs. La Municipalité se réjouit de traiter ce sujet et de dire tout ce qu'elle fait déjà et pour le futur.

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est refusée**
Acceptent : 25
Refusent : 27
S'abstiennent : 4

12. Initiative PLR « Promouvoir le civisme auprès des jeunes montaines et montains »

Le Président, invite l'initiant à lire son initiative transformée en « décision du Conseil ».

- **Monsieur Barry Lopez donne lecture de son initiative transformée en « décision du Conseil » selon l'art. 63 du règlement du Conseil.**

Intervention Monsieur Philippe Somsy, Municipal remercie Barry Lopez pour son initiative pour améliorer la participation citoyenne. Certaines choses pourraient être améliorées, dont certaines sont néanmoins déjà en place dans les écoles, par le conseil des élèves, les réflexions sur des aménagements du collège, des classes partent à Berne pour y passer une semaine, ainsi que de nombreux projets à destination des jeunes sur les thèmes du civisme au sens large et pas seulement sur les institutions.

Intervention Monsieur Barry Lopez remercie le municipal pour la liste détaillée qui pourrait figurer dans le rapport de gestion. Le Bureau prendra contact avec son service dans le cadre de cette décision cas échéant.

Vote sur le renvoi de la décision du Conseil au Bureau

- **La décision du Conseil est renvoyée au Bureau à une large majorité**

13. Communications de la Municipalité

Pour cette séance pas de communications publiées sur le site de la part de la Municipalité.

Intervention Monsieur Christian Menétray, Municipal fait le point sur quelques projets en cours, notamment le bâtiment de Crétaison dont les travaux ont avancé. Il n'y aura pas de panneaux photovoltaïque les trois entreprises mandatées pour expertiser la toiture ont refusé de garantir les fixations sur la toiture. Le projet sera repris quand il sera nécessaire de refaire la toiture. Concernant la Grande Salle, les plafonds des WC sont tombés, les travaux se feront ces prochains mois après détermination des assurances.

Intervention Madame Laurence Muller Acharti, Municipale concernant la région du Rionzi informe le Conseil que la piste cyclable a été réalisée et que pour les prochaines, seules celles qui entrent dans le cadre d'investissements acceptés seront réalisées pour une utilisation pérenne et sécurisée.

Intervention Monsieur Philippe Somsy, Municipal informe les membres du Conseil que celles et ceux qui le souhaitent peuvent consulter le rapport du Quartier solidaire sur le site dédié.

14. Communications du Président et du Bureau

Un courrier a été adressé aux membres du Conseil, consultable sur le site réservé aux conseillers. Le bureau se chargera d'y répondre dans les meilleurs délais. Concernant la journée de votation, hier, neuf conseillères et conseillers ainsi que la secrétaire et l'huissière se sont attelés au dépouillement et tout s'est passé en harmonie. Les résultats ont pu être transmis aux autorités compétentes dans les délais. La Présidente tient à remercier les scrutateurs de cette journée pour leur travail et leur précision.

La prochaine Séance du Conseil aura lieu le lundi 2 novembre 2020 et les sujets sont déjà à disposition pour étude.

15. Propositions individuelles et divers"

Question Madame Viviane Prats Alvarez a une question concernant les plans de quartiers, doit-on s'inquiéter de ce qui a été fait dans le Syndicat d'améliorations Foncières suite aux « affaires » parues dans la presse.

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic ne peut pas répondre sur la décision de la commission de classification dans cette affaire

Réponse Monsieur Alfred Belet s'interroge sur la pertinence de cette question ce soir et suggère à Madame Prats Alvarez de s'adresser directement au Président du SAF, c'est-à-dire à lui pour avoir des informations et rappelle que l'affaire est en cours de jugement et qu'il s'agit de ne pas condamner avant la fin de la procédure. Par ailleurs la commission de classification continue avec les six autres membres.

Intervention Monsieur Nicolas Mojon remercie et félicite la Présidente pour avoir si bien mené sa première séance qui malgré l'ordre du jour chargé ne s'est pas étendue plus que nécessaire.

La parole n'est plus demandée

La prochaine séance aura lieu le 2 novembre 2020, la Présidente clôt la séance à 00h10.

Le Mont-sur-Lausanne, le 19.10.2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Barbara RoCHAT



La Secrétaire



Nathalie PenSO